



Brevet de Technicien Supérieur Agricole Aménagements Paysagers

5
niveau

Le **chef d'équipe paysagiste** encadre les ouvriers dans la réalisation des opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien. Le **conducteur de travaux paysagers** organise et supervise les chantiers de création et d'entretien. Le **technicien de bureau** d'étude établit les plans et les dossiers liés aux ouvrages paysagers et surveille la conformité des travaux d'exécution.

Conditions d'admission et procédure

- Être titulaire de tout diplôme ou titre de **niveau 4**
- **Au-delà de 29 ans** possible sous condition : contacter le CFA
- **Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation**
- **Parcoursup ou dossier de candidature** à demander auprès du CFA
- **Entretien de positionnement** avec l'équipe pédagogique (*individualisation du parcours possible*)

Caractéristiques de la formation

> Objectifs

- Assumer les **responsabilités d'encadrement** dans des organismes, des entreprises du paysage, des collectivités territoriales, des entreprises forestières, le service à la personne.
- Devenir **chef d'équipe**, chef de chantier, responsable de travaux, conducteur de travaux, jardinier en chef, technicien agent de maîtrise.
- **Poursuite possible d'études** : CS élagage, maçonnerie, licence professionnelle, école d'ingénieur, écoles du paysage...

> Organisation de la formation

- Formation d'une durée de **1350 h maximum**.
- Démarrage de la formation en **septembre**.
- **Délai d'accès à la formation** : au maximum dans les 3 mois qui suivent le début du contrat.
- **Alternance** :
 - 19 semaines de cours au CFA et 33 semaines en entreprise (*dont 5 semaines de congés payés*) en 1^{ère} année.
 - 20 semaines de cours au CFA et 32 semaines en entreprise (*dont 5 semaines de congés payés*) en 2^{ème} année.

> Modalités d'évaluation et délivrance du diplôme

- Certification du diplôme : Contrôles en cours de formation, et épreuves terminales.

Pédagogie

> Contenu de la formation

Domaine commun

Mathématiques, Informatique, Anglais, Communication, Education Socio Culturelle, Economie, Droit, Gestion, Education Physique et Sportive.





Domaine professionnel

Connaissance des végétaux, Gestion des espaces paysagers, Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager, Gestion technico-économique des chantiers, Participation à l'élaboration de projet d'aménagement paysagers.

> Les plus de la formation

- Attestation valant **CACES**
- **Accompagnement** au Projet Professionnel
- Sensibilisation à la prise en compte de la **dimension écologique dans les aménagements paysagers**.
- **Voyage d'étude en France ou à l'étranger** (sous réserve de financements (actions, subventions))

> Accompagnement & moyens pédagogiques

- Entretien avec l'équipe pédagogique et soutien scolaire
- **Aménagements de parcours individualisé**
- Appui à la signature du contrat d'apprentissage
- Salle informatique - Centre de ressources
- Mise en situation professionnelle - Plateaux techniques
- 3 ha en agriculture biologique, 3 ha de parc paysager, domaine de 42 ha écolabellisés avec forêt éco-gérées, 1 arboretum

> Insertion et indicateurs

- **Indicateurs** sur : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr>
- 75 % de réussite aux examens
- 100 % de satisfaction
- **Après la formation** 30 % en poursuite d'études et 70 % en emploi

Frais, salaire, et aides

- **Formation gratuite** : les coûts de formation sont pris en charge par les Organismes Financeurs de l'Apprentissage (OPCO).
- **Simulation de la rémunération et des aides** : alternance.emploi.gouv.fr
- **Aide possible aux frais annexes** (hébergement, restauration, premier équipement, permis).
- **Salaire des apprentis**
(% du SMIC pouvant être ajusté en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti).
- **Pour la rémunération des contrats en 1 an, contacter le CFA.**

Période d'apprentissage / Âge	De 16 à 18 ans	De 18 à 21 ans	De 21 à 26 ans	Plus de 26 ans
1 ^{ère} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^{ème} année	39 %	51 %	61 %	100 %

Hébergement, transport et restauration

- **Internat** au Lycée de l'Aulne, Châteaulin
- Navette possible entre le **lycée de l'Aulne à Châteaulin et Kerliver** et/ou la gare de Châteaulin et Kerliver
- **Demi-pension** : déjeuner possible sur place



Nos bâtiments sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

CFA - CFPPA de Kerliver
Kerliver 29460 HANVEC
Tél : 02 98 20 00 08
cfppa.hanvec@educagri.fr
www.cmk29.educagri.fr

Coordinateurs de formation :
Florence GOTTINIAUX et Christian RENAULT

